



# Protocole Sanitaire des Activités extra-scolaires



**Afin de garantir, lors des activités extra-scolaires, la protection des élèves et des intervenants**, ce protocole a été élaboré dans le respect des gestes barrières pour lutter contre la propagation du COVID-19.

## 1°-Cadre sanitaire

- Seuls les enfants scolarisés au Lycée Français de Jérusalem sont acceptés en Activités extra-scolaires.
- Les activités extra-scolaire accueillent des petits groupes d'enfants, 8 à 10 élèves sont inscrits par activités. A l'exception des activités extérieures accueillant 12 à 14 élèves maximums.
- Chaque activité à sa propre classe ce qui évite le brassage des enfants.
- Un **formulaire de santé devra être complété par les familles** avant le début des activités extra-scolaires.
- Lors des activités extra-scolaires, **le port du masque sur le nez et la bouche est obligatoire dès le CP**, seuls les élèves de maternelle ont le droit de ne pas porter de masque.
- **Les enfants attendront devant la classe de leur activité** et ne rentreront dans la classe qu'une fois que l'intervenant de l'activité leurs a permis d'entrer.
- Avant de rentrer en activité extra-scolaire et après l'activité, **les enfants devront obligatoirement se laver les mains** au savon et à l'eau ou au gel hydro-alcoolique. Les intervenants veilleront à ce que les élèves se lavent correctement les mains.
- Tous les intervenants devront porter un masque sur le nez et la bouche.
- **Le matériel utilisé lors des activités est désinfecté** par l'intervenant avant l'activité.
- **Le matériel ne pouvant être désinfecté manuellement est** isolé pendant une semaine.

## 2°-Organisation

- Pour la première semaine, les membres de l'Association des Amis seront là pour guider les enfants de primaire et maternelles dans les bonnes classes. Les enfants de maternelles seront accompagnés tout au long de l'année par les intervenants.
- La circulation des parents d'élèves est proscrite d'une manière générale dans l'établissement. Les parents ne sont donc pas autorisés à rester dans la cour durant les activités extra-scolaires.

- Pour récupérer les enfants, les parents sont autorisés à entrer dans l'établissement à partir de 15h40. Les parents sont tenus de porter un masque pour entrer dans l'établissement et attendront, dans l'allée centrale du Lycée, en respectant les règles de distanciation sociale. Les intervenants des activités extra-scolaires accompagneront les enfants jusqu'à l'allée centrale du Lycée.

- Les parents sont priés d'être à l'heure pour récupérer leurs enfants. En l'absence des parents, les intervenants orienteront les enfants de maternelles et primaires vers la garderie de l'école, payante, car aucun enfant n'est autorisé à rester dans la cour sans surveillance des parents, après son activité.

### **3°-Précautions**

- Si un enfant ou un intervenant est malade avec les symptômes du COVID-19 tels que toux, fièvre, maux de gorge, maux de tête, courbatures, problèmes respiratoires, nous demandons aux familles de prévenir au plus vite l'association des Amis en envoyant un mail à l'adresse [aalfjerusalem@gmail.com](mailto:aalfjerusalem@gmail.com) afin que les enfants et les intervenants qui l'ont côtoyé soient avertis. Si le test COVID-19 s'avère positif, le protocole sanitaire national sera mis en place. L'enfant ne pourra reprendre ses activités extra-scolaires qu'après qu'un certificat médical ait été envoyé à l'association des Amis.

- Si un enfant ou un intervenant a été en contact avec une personne positive au COVID-19, nous demandons aux familles de prévenir l'association des Amis en envoyant un mail à l'adresse [aalfjerusalem@gmail.com](mailto:aalfjerusalem@gmail.com) et d'appliquer les recommandations sanitaires nationales. Le résultat négatif du test au COVID-19 doit être envoyé à l'association des Amis pour reprendre les activités extra-scolaires.

- Si un enfant ou un intervenant rentre de l'étranger, d'un pays en zone rouge ou orange, il doit suivre le protocole sanitaire national avant de reprendre les activités extra-scolaires.

**Ces consignes sanitaires sont mises en place pour permettre la reprise des activités extra-scolaires tout en protégeant au mieux les enfants et les intervenants. Il appartient à chacun de les respecter dans un esprit de responsabilité. L'Association des Amis se réserve le droit d'exclure de l'activité, un enfant qui refuse de respecter les règles sanitaires malgré plusieurs avertissements et l'activité ne sera pas remboursée.**

Merci de votre compréhension.

L'équipe de AALFJ